

RÉGLEMENT INTÉRIEUR WORKSHOP ET COURS D'ÉTÉ

1. Les élèves sont priés de se présenter 15 minutes au moins avant le début du cours.
2. Une tenue adéquate à la pratique de la danse est exigée.
3. Le stage et cours d'été auront lieu 39, Rue de Puebla, et 7 bis rue Deconynck à Lille.
4. Tout workshop commencé est dû dans son intégralité.
5. . Les cours d'été sont à régler soit via le site internet soit aux professeurs au 1er cours.
6. Les cours (workshop et d'été) manqués par l'élève ne sont pas remboursables.
7. L'académie se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs cours en cas d'effectif insuffisant en pareilles circonstances un remboursement intégral des cours annulés sera effectué.

LA DIRECTION